|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.6** | **Document C19/12-F** |
| **8 mars 2019** |
| **Original: anglais** |
| Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation  des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) | |
| rapport du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document contient le rapport annuel de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) au Conseil, conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 (Rév. 2016) du Conseil.  Suite à donner  Le Conseil est invité **à approuver** le rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Rapport du Secrétaire général*](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0002/fr)*; Résolutions* [*154 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-154-F.pdf) *et* [*140 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-140-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires*  *Résolution* [*1372 (Rév. 2016)*](https://www.itu.int/md/S16-CL-C-0126/fr) *du Conseil* |

# 1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour (Document [CWG‑LANG/9/1](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0001/fr))

La réunion a été présidée par la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, Mme Monia Jaber Khalfallah (Tunisie). Elle a déclaré ouverte la réunion et, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués présents ainsi qu'à ceux qui participaient à distance, a présenté le projet d'ordre du jour pour adoption. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

La Présidente a ensuite donné la parole au Secrétaire général de l'UIT, M. Houlin Zhao, qui a réaffirmé l'importance du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG), pour l'Union et ses membres, et a pris acte de l'ordre du jour de la réunion et de la soumission du rapport du Secrétaire général au Conseil par l'intermédiaire du GTC-LANG, ainsi que du rapport du Groupe chargé de l'étude et de l'évaluation des méthodes de traduction, créé à la demande du Conseil à sa session de 2017.

# 2 Rapport du Secrétaire général (Document [CWG-LANG/9/2](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0002/fr))

2.1 Des renseignements détaillés ont été fournis aux participants sur l'évolution du budget affecté à la traduction des documents dans les six langues officielles de l'Union depuis 2010. Les volumes de traduction continuent de refléter l'égalité de traitement totale des six langues officielles de l'UIT. Des économies substantielles continuent d'être réalisées dans le cadre des activités de traduction, pas moins de 14% d'économies ayant été réalisées au niveau des dépenses réelles en 2018.

2.2 Les participants au GTC-LANG ont exprimé divers points de vue au sujet des efforts déployés pour rechercher les économies potentielles ainsi que des gains d'efficacité et pour favoriser l'innovation, afin de donner suite à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 du Conseil. Certaines délégations ont émis des doutes quant au bien-fondé des économies réalisées au regard des progrès insuffisants qui ont été faits dans la fourniture de services de traduction élémentaires dans les six langues officielles; d'autres se sont interrogées sur la capacité du secrétariat de l'UIT à utiliser des technologies innovantes telles que les services de traduction automatique neuronale, plébiscités dans le monde entier, de façon à accélérer les services de traduction et à en améliorer l'efficacité.

2.3 En conséquence, le GTC-LANG propose que le Conseil:

– encourage le secrétariat à continuer de chercher à apporter des améliorations pour donner suite à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 du Conseil.

2.4 Le secrétariat a rendu compte des résultats de la participation de l'UIT aux réunions interinstitutions (IAMLADP et JIAMCATT) s'agissant des méthodes adoptées par d'autres organisations internationales faisant partie ou non du système des Nations Unies. L'UIT exerce un suivi et prend note des méthodes et outils informatiques adoptés par d'autres organisations internationales et met tout en œuvre pour adapter son modèle économique et ses procédures administratives aux bonnes pratiques issues de ces interactions.

2.5 Le secrétariat a également présenté des informations sur les négociations récemment menées au sujet de l'Accord entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC), négociations qui n'ont pas abouti. Les participants ont sollicité des informations sur la portée de l'accord en cours de négociation et sur ses incidences potentielles sur le budget de l'UIT dédié à l'interprétation. Le secrétariat a indiqué que les négociations concernaient essentiellement les taux de rémunération et les conditions de travail des interprètes et qu'elles étaient menées au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies. Le GTC-LANG sera tenu informé des incidences budgétaires dès qu'un accord définitif aura été trouvé.

2.6 Le GTC-LANG a pris note des renseignements fournis et a exposé diverses évaluations concernant la capacité du secrétariat à améliorer les méthodes de travail et la rentabilité des services de conférence.

2.7 Le secrétariat a présenté le rapport du Groupe chargé de l'étude et de l'évaluation des méthodes de traduction présidé par le Vice-Secrétaire général, rapport figurant à l'Annexe 2 du Rapport du Secrétaire général. Des informations actualisées ont été données aux membres au sujet des différents projets pilotes menés en 2018, à savoir en ce qui concerne l'interprétation à distance, le recours à des prestataires extérieurs pour la traduction, la traduction automatique et le sous-titrage automatique. Le secrétariat a également rendu compte du projet pilote relatif à la traduction des pages web avec le concours de certaines administrations. À cet égard, le secrétariat a exprimé ses remerciements aux États Membres concernés (Argentine, Tunisie, Fédération de Russie et Chine). Une fois que l'évaluation finale aura été menée à bien, le secrétariat envisagera de soumettre une proposition visant à faire de ce projet pilote une activité régulière et à mettre en place un flux de travail et un budget à part entière. L'administration de la Tunisie a également manifesté la volonté d'apporter son assistance pour la traduction vers l'arabe.

2.8 Des renseignements ont également été présentés au sujet des nouveaux projets pilotes qui étaient envisagés, et le secrétariat a demandé aux États Membres de fournir des conseils et des propositions quant aux nouveaux projets pilotes qui pourraient être menés.

2.9 Le GTC-LANG a pris note des renseignements fournis, tandis que certaines délégations ont émis des doutes quant à la clarté et la transparence des procédures d'évaluation des projets pilotes. Une délégation a invité le secrétariat à élaborer une liste de critères clairs et, dans un second temps, à mener une évaluation comparative des nouveaux projets pilotes sur la base de ces critères, dans le cadre d'un concours ouvert qui garantirait le meilleur retour sur investissement.

2.10 Le GTC-LANG propose:

– qu'un plan détaillé pour les projets pilotes relatifs à d'autres méthodes de traduction, d'interprétation et de sous-titrage pour les deux ou quatre prochaines années soit soumis au Conseil à sa session de 2019 (notamment un calendrier, des critères de référence pertinents ainsi que les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ces projets).

2.11 Le secrétariat a ensuite présenté des informations concernant l'utilisation des langues sur le site web de l'UIT, donné des renseignements actualisés sur le nombre de pages traduites dans les six langues officielles et indiqué que le site web de l'UIT allait migrer de la plate-forme SharePoint vers une nouvelle plate‑forme web de l'organisation. Les participants ont exprimé leur déception quant au manque de convivialité du site web de l'UIT, à l'utilisation de liens qui renvoient, pour toutes les langues, à des textes en langue anglaise et au défaut d'harmonisation de l'apparence des différentes pages web de l'UIT, ainsi qu'à la nécessité de traduire dans les six langues officielles le site web du SMSI, qui n'est actuellement disponible qu'en anglais, éventuellement avec l'appui financier des parties prenantes du SMSI.

2.12 Un participant a suggéré en particulier de modifier le mandat du GTC-LANG, afin que celui-ci fournisse une assistance dans le cadre de l'examen des approches possibles pour assurer le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible, en tout ou en partie, au moins dans les six langues officielle de l'ONU, comme indiqué dans la Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018)[[1]](#footnote-1).

2.13 En réponse à ces observations, le secrétariat a informé les participants de la création d'un nouveau groupe interne chargé de concevoir et de lancer la nouvelle plate-forme web de l'organisation, et a indiqué que ce groupe résoudrait les problèmes liés à l'harmonisation de l'apparence des pages web, à la facilité d'utilisation du contenu web, à la traduction des pages web, etc.

2.14 Le Vice-Secrétaire général a assuré aux participants que les questions soulevées à la réunion du GTC-LANG ne manqueraient pas d'être communiquées à ce nouveau groupe. S'agissant du site web du SMSI, le secrétariat a indiqué que la traduction des pages web du Forum du SMSI dans les six langues officielles avait déjà commencé, et qu'une coordination était nécessaire avec d'autres organisations et parties prenantes au sujet de la traduction des informations liées au SMSI.

2.15 Le GTC-LANG propose:

– que le Conseil, à sa session de 2019, modifie le mandat du GTC-LANG (Résolution 1372 du Conseil) afin que celui-ci fournisse une assistance dans le cadre de l'examen des approches possibles pour assurer le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible dans les six langues officielle de l'UIT.

2.16 Les participants ont également examiné l'Annexe 1 du Rapport, intitulée "Domaines d'intérêt pour la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires pour la période 2019-2022". L'Annexe a été approuvée et est jointe au Rapport de la Présidente au Conseil. Un point y a été ajouté au sujet de la traduction du site web et des documents du SMSI.

# 3 Contribution de la Fédération de Russie – Proposition de modification de la Résolution 1372 du Conseil (Document [CWG-LANG/9/](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0003/fr)3)

3.1 Le représentant de la Fédération de Russie a soumis une proposition de révision de la Résolution 1372 (Rév. 2016) du Conseil visant à tenir compte de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et de la Résolution 1386 (2017) du Conseil.

3.2 Le GTC-LANG propose:

– que le Conseil, à sa session de 2019, modifie la Résolution 1372, comme indiqué dans l'Appendice II du présent document.

# 4 Contribution de la République fédérative du Brésil – Méthodes de traduction à l'UIT (Document [CWG‑LANG/9/4](https://www.itu.int/md/S19-RCLCWGLANG9-C-0004/fr))

Le représentant de la République fédérative du Brésil a soumis une proposition au sujet de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et de l'importance d'optimiser les services de traduction de l'UIT en termes de coût et de qualité. Le secrétariat de l'UIT devrait présenter des informations détaillées sur les mesures que l'UIT a prises ou qu'elle prendra dans le futur (c'est-à-dire un plan) pour veiller à l'évolution et à l'amélioration des méthodes de traduction à l'UIT, afin d'appuyer la prise de décisions à ce sujet par le Conseil de l'UIT.

# 5 Divers

Le représentant de la France a rendu compte de ses interactions avec le service des conférences de l'Organisation maritime internationale (OMI) et s'est félicité de cette occasion d'accroître la collaboration entre l'OMI et l'UIT sur des questions de terminologie. Il a annoncé que l'OMI avait permis aux services de terminologie et de traduction de l'UIT d'avoir accès à sa base terminologique, IMOTERM.

# 6 Clôture de la réunion

La Présidente a remercié les participants pour leurs précieuses contributions et leur appui, et a également remercié le Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général, le Chef du Département des conférences et publications et son équipe, et le secrétariat de l'UIT dans son ensemble, pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'améliorer le retour sur investissement des services de traduction et pour l'appui qui lui a été fourni ainsi qu'aux participants à la réunion.

appendice I

Domaines d'intérêt pour la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires pour la période 2019-2022

Conformément au *charge le Conseil de l'UIT* de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, le Conseil est tenu:

1) d'étudier les propositions concernant l'adoption, par l'UIT, d'autres méthodes de traduction (point 1 du *charge le Conseil de l'UIT*);

2) d'analyser l'application des mesures et des principes actualisés en matière d'interprétation et de traduction adoptés par le Conseil à sa session de 2014 (point 2 du *charge le Conseil de l'UIT*);

3) de prendre des mesures opérationnelles particulières et d'en suivre l'application (point 3 du *charge le Conseil de l'UIT*);

4) de suivre les travaux du secrétariat de l'UIT en vue de doter les unités des six services linguistiques du personnel qualifié et des outils nécessaires pour répondre à leurs besoins dans chaque langue et améliorer l'image de l'Union et l'efficacité de son travail d'information auprès du public, en recourant aux six langues de l'Union (point 4 du *charge le Conseil de l'UIT*);

5) de maintenir le Groupe GTC-LANG, afin qu'il suive les progrès accomplis et fasse rapport au Conseil sur la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, en travaillant en étroite collaboration avec le Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT) et le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (point 5 du *charge le Conseil de l'UIT*);

6) d'examiner, en collaboration avec les groupes consultatifs des Secteurs, les types d'informations qui devront figurer dans les documents finals et être traduits (point 6 du *charge le Conseil de l'UIT*);

7) de continuer d'examiner en permanence les mesures à prendre pour réduire, sans nuire à la qualité, le coût et le volume de la documentation, en particulier pour les conférences et les assemblées (point 7 du *charge le Conseil de l'UIT*);

Par conséquent, en ce qui concerne la mise en œuvre de la Résolution 154, les domaines d'intérêt pour le Conseil pour la période 2019-2022 pourraient être les suivants:

1) **Examiner les services ayant trait aux documents et aux publications de l'UIT** en vue d'éliminer tout chevauchement d'activités et de créer des synergies (point 3 du *charge le Conseil de l'UIT*).

2) Étudier et mettre en œuvre toutes les mesures propres à **réduire la taille et le volume des documents** (limitation du nombre de pages, résumés analytiques, éléments d'information joints en annexe ou sous forme d'hyperliens) et **faire en sorte que les réunions utilisent encore moins de documents papier**, lorsque de telles mesures se justifient et sans qu'elles aient d'incidence sur la qualité ou sur la teneur des documents à traduire ou à publier (point 3 du *charge le Conseil de l'UIT) (*Décision **5** de la Conférence de plénipotentiaires, Annexe 2, point 8).

3) Réaliser, au sein de l'UIT, **l'objectif de multilinguisme** du système des Nations Unies (point 3 du *charge le Conseil de l'UIT*).

4) Prendre les mesures nécessaires pour **garantir l'utilisation équitable des six langues sur le site web de l'UIT**, pour ce qui est des contenus multilingues et de la convivialité du site (point 3 du *charge le Conseil de l'UIT*).

5) Prendre des mesures pour **améliorer l'image de l'Union et l'efficacité de son travail d'information auprès du public**, en recourant aux six langues de l'Union (point 4 du *charge le Conseil de l'UIT*) et, dans ce contexte, fournir une assistance dans le cadre de l'examen des approches possibles pour **assurer le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible dans les six langues officielles** de l'UIT, conformément au point 8 du *prie le Conseil de l'UIT* de la Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018).

6) Examiner, en collaboration avec les groupes consultatifs des Secteurs, les **types d'informations qui devront figurer dans les documents finals et être traduits** (point 6 du *charge le Conseil de l'UIT*).

7) Étudier en permanence les **mesures possibles pour réduire, sans nuire à la qualité, le coût et le volume de la documentation**, en particulier pour les conférences et les assemblées (point 7 du *charge le Conseil de l'UIT*).

8) **Établir des statistiques sur l'utilisation, le téléchargement et l'achat des différentes versions linguistiques** des documents et des publications de l'UIT (point 1 du *invite les États Membres et les Membres de Secteur*).

9) **Établir des statistiques sur le respect des délais de soumission des contributions devant être traduites** en vue des conférences, assemblées et réunions de l'Union (point 2 du *invite les États Membres et les Membres de Secteur*).

APPENDIce II

projet de révision de la RéSOLUTION 1372 (C15, Dernière mod. C16)

RÉSOLUTION 1372 (C15, DERNIÈRE MOD. c19)

Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC‑LANG)

Le Conseil,

rappelant

*a)* la Résolution 69/324 sur le multilinguisme adoptée par l'Assemblée générale le 11 septembre 2015 ;

*b*) la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité;

*c)* la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, relative aux produits et charges de l'Union pour la période 2020-2023;

*d)* la Résolution 1238 du Conseil (2005), relative à l'utilisation des six langues officielles et de travail de l'Union;

*e)* la Résolution 1386 du Conseil (2017), intitulée "Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie" (CCT de l'UIT),

considérant

le Rapport du Groupe de travail du Conseil de l'UIT sur les langues (GTC‑LANG) soumis au Conseil à sa session de 2018 (Document [C18/12](http://www.itu.int/md/S15-CL-C-0012/en)) et adopté par celui‑ci,

reconnaissant

*a)* les travaux du GTC-LANG, ainsi que le travail accompli par le secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail, comme convenu par le Conseil à ses sessions de 2009 à 2018, en particulier en ce qui concerne le regroupement des bases de données linguistiques relatives aux définitions et à la terminologie, de même que la centralisation des fonctions d'édition et l'harmonisation et l'homogénéisation des méthodes de travail des six services linguistiques;

*b)* l'outil essentiel que représente le site Web de l'Union pour les États Membres, les médias, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et le grand public,

reconnaissant en outre

les contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Union,

notant

*a)* que les Groupes consultatifs des trois Secteurs de l'Union ont régulièrement examiné les recommandations relatives aux modifications provisoires qu'il conviendrait d'apporter aux méthodes de travail et pratiques se rapportant à l'utilisation des langues, dans le but de réduire les dépenses correspondantes;

*b)* les travaux du CCT de l'UIT concernant l'adoption et l'approbation de termes et de définitions dans le domaine des télécommunications/TIC dans les six langues officielles de l'Union,

décide

1 de maintenir le GTC-LANG, ouvert à tous les États Membres de l'Union, en particulier à ceux représentant une ou plusieurs des six langues officielles de l'Union, qui travaillera essentiellement par correspondance;

2 d'approuver le mandat figurant dans l'Annexe;

3 de charger le GTC‑LANG de soumettre des rapports d'activité annuels au Conseil,

charge le Secrétaire général, en étroite coordination avec les Directeurs des Bureaux et avec les conseils du Groupe de travail sur l'utilisation des langues

1 de prendre toutes les mesures nécessaires pour achever la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018), dans les limites financières de l'Union fixées dans son budget, tout en garantissant le niveau élevé de qualité requis de l'interprétation et de la traduction;

2 conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018), de présenter chaque année au Conseil et au GTC-LANG un rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018);

3 d'intensifier les travaux menés afin d'harmoniser les sites web des Secteurs de l'UIT de façon à garantir l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité,

charge en outre le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux

1 de fournir toutes les informations pertinentes et toute l'assistance requise au GTC‑LANG;

2 de continuer à déterminer et à mettre en œuvre les mesures les plus efficaces pour faciliter l'application de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) dans les limites financières de l'Union;

3 de faire rapport au GTC-LANG sur les mesures prises afin d'assurer sur le site Web de l'UIT (i) une publication simultanée dans les six langues officielles des pages nouvelles ou modifiées et (ii) la disponibilité des mêmes caractéristiques techniques en termes de fonctionnalité et de navigation.

**Annexe**: 1

ANNEXE

Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues   
(GTC‑LANG)

**Mandat**

1 Examiner les propositions soumises par les membres du Groupe de travail et le Secrétariat général, les Directeurs des Bureaux et les groupes consultatifs des Secteurs concernant le rapport soumis annuellement par le Secrétaire général conformément à la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires.

2 Évaluer la politique et les procédures actuelles de l'UIT en matière de publication pour ce qui est des six langues officielles de l'Union et proposer de nouveaux mécanismes de recouvrement des coûts et de financement conformément à la Résolution 66 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

3 Évaluer les processus du Secrétariat général et des Bureaux en matière de publication des nouvelles pages du site Web de l'UIT (ainsi que les modifications des pages existantes) et, si opportun, proposer des mesures afin que ces pages soient rendues accessibles au public simultanément dans les six langues officielles et disposent des mêmes caractéristiques techniques en termes de fonctionnalité et de navigation.

4 Élaborer des recommandations relatives à l'utilisation efficace et efficiente des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité, prévoyant des mesures d'incitation particulières pour chaque groupe linguistique, sur la base de l'expérience pratique des Secteurs et du secrétariat.

5 Analyser l'adoption par l'UIT d'autres méthodes de traduction, afin de réduire les dépenses de traduction et de dactylographie dans le budget de l'Union, tout en maintenant ou en améliorant la qualité actuelle de la traduction et l'utilisation correcte de la terminologie technique dans le domaine des télécommunications.

6 Analyser, y compris à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs appropriés, l'application des mesures et des principes actualisés en matière d'interprétation et de traduction adoptés par le Conseil, en tenant compte des contraintes financières et en gardant à l'esprit le fait que l'objectif est en définitive de mettre intégralement en œuvre le traitement des six langues officielles sur un pied d'égalité.

7 Examiner les résultats de la mise en œuvre des mesures opérationnelles visées au point 3 du *charge le Conseil* de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, en accordant une attention particulière à l'utilisation équitable des six langues sur le site web de l'UIT, pour ce qui est des contenus multilingues.

8 Fournir une assistance dans le cadre de l'examen des approches possibles pour assurer le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible dans les six langues officielle de l'UIT.

9 Travailler en coordination et en coopération avec le Comité de coordination de l'UIT pour la terminologie (CCT de l'UIT) et le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, afin d'améliorer l'efficacité des travaux et d'éviter les doubles emplois.

10 Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 154 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et établir des rapports à l'intention des États Membres et de la session annuelle du Conseil, ainsi qu'un rapport final à transmettre à la prochaine Conférence de plénipotentiaires, le cas échéant.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018), point 8 du *prie le Conseil de l'UIT*: "d'examiner, en associant les autres coordonnateurs/modérateurs ainsi que les autres parties prenantes, les approches possibles pour assurer le financement et la tenue à jour d'un site web du Forum du SMSI disponible, en tout ou en partie, au moins dans les six langues officielles de l'ONU (et avec les mêmes fonctionnalités), d'inviter le secrétariat à lui présenter un rapport chaque année sur l'état d'avancement de cet examen et de soumettre un rapport final à la prochaine Conférence de plénipotentiaires". [↑](#footnote-ref-1)